

## **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-02-2026**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mars 2026, le conseil a adopté le projet de *Règlement numéro 605-02-2026, Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023 afin d'inclure une partie du lot 3 935 862 et le lot 4 498 344 à l'affectation « protection 1 » ainsi que le secteur connu comme étant Les Berges de l'Île Vessot à l'affectation « urbaine », tout en intégrant ce secteur au périmètre urbain.*

#### **Objet et résumé du projet de règlement**

Le présent Règlement modifie le *Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023* de la Municipalité afin d'appliquer la décision rendue le 10 décembre 2024 par la CPTAQ dans le dossier 442245 ordonnant l'exclusion de la zone agricole de la Municipalité de Saint-Paul, d'une superficie approximative de 25,2 hectares, correspondant aux lots se retrouvant dans les affectations « Urbaine proposée » du schéma d'aménagement et de développement révisé 469-2019 (SADR) de la MRC de Joliette, matérialisé par *Les Berges de l'Île Vessot* (un projet résidentiel totalement desservi, ceinturé par une piste cyclable et presque entièrement construit) afin de lui donner l'affectation « urbaine » et par une partie de l'emprise routière de la route 158, afin de lui donner l'affectation « protection 1 ».

#### **Objet du règlement**

Ce règlement a pour objet :

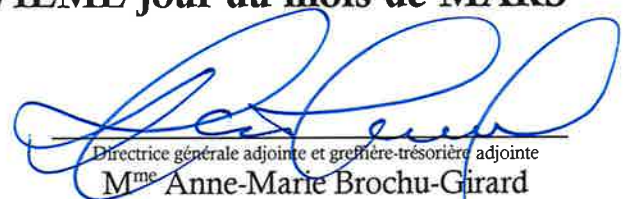
- De transposer en affectation urbaine, les deux secteurs situés actuellement en affectation urbaine proposée;
- D'enrailler l'affectation urbaine proposée;
- De créer un second périmètre urbain.

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au <https://saintpaul.quebec/> et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

#### **Assemblée publique**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 avril 2026 à 19 h à la mairie de Saint-Paul situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de MARS  
deux mille vingt-six.**



Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Brochu-Girard